

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.194

13 juillet 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Postes de soudure à l'acétylène et dépôts de carbures
5. Intitulé: <u>ČSN</u> 69 4911 Postes de soudure à l'acétylène et dépôts de carbures (disponible en tchèque, 23 pages)
6. Teneur: La norme s'applique à la conception et à l'exploitation des générateurs fixes et des générateurs mobiles d'acétylène et aux dépôts de carbures
7. Objectif et justification: Sécurité
8. Documents pertinents: -
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1991
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er août 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: